



C 1/2008

Pully, le 29 janvier 2008

Communication au Conseil communal

(Séance du 5 mars 2008)

Résumé des objets traités en Municipalité d'octobre 2007 à mi-janvier 2008

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à notre concept d'information, nous vous communiquons ci-après les principaux objets traités par la Municipalité d'octobre 2007 à mi-janvier 2008.

Décisions d'octroi de la bourgeoisie de Pully – Procédure de naturalisation facilitée pour des candidats nés en Suisse: la Municipalité a décidé de donner un préavis favorable pour Mlle Elisabeth **Caretti**, M. Guillaume **Couzy-Magliola**, M. Joel-Gael **Santos** et M. Daniele **Stagno**, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

Décisions d'octroi de la nationalité suisse et de la bourgeoisie de Pully - Procédure facilitée pour les jeunes étrangers de la 2^{ème} génération: la Municipalité a donné un préavis favorable pour Mlle Ekaterina **Nagoga**, M. Simon **Maignan** et M. Christophe **Rafie**, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

Décisions d'octroi de la bourgeoisie de Pully – Procédure de naturalisations ordinaires – Séance d'audition du 27.11.2007: la Municipalité a décidé de donner un préavis favorable pour Mme Chiara Bersano Roach, Mme Maria José et M. Jean-François Ly, Mme Sara Nieto Martin Amorosi et M. Simone Amorosi, Mme Giovanna Honrado et Mlle Oksana Stasiv, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de l'autorisation fédérale.

Plan directeur cantonal: selon un communiqué de presse du 5.10.2007 du Conseil d'Etat, le Plan directeur cantonal est, pour la première fois, accessible à tous, gratuitement, via le guichet cartographique cantonal (www.geoplanet.vd.ch/pdcn).

Les quelques 60 couches d'information qui y figurent actuellement sont provisoires, dans l'attente de l'adoption du Plan directeur cantonal par le Conseil fédéral. Contrairement aux cartes papier, ces cartes interactives seront mises à jour régulièrement par les services cantonaux détenteurs des informations.

Débits des sources de Montpreveyres: si l'on prend le débit moyen des sources au 1er août depuis 2003, on relève les valeurs suivantes:

- 01.08.2003 - 170 L./min
- 01.08.2004 - 300 L./min
- 01.08.2005 - 190 L./min
- 01.08.2006 - 310 L./min
- 01.08.2007 - 630 L./min

En 2007, nous avons battu tous les records tout en ayant de l'eau de bonne qualité. Les volumes déversés, suite à des problèmes de qualité ou à des ruptures de conduite, sont très faibles. Avec l'arrivée de l'automne, les débits diminuent quelque peu mais restent à un excellent niveau. Nos achats d'eau cette année seront donc diminués d'autant.

Plan de mobilité d'entreprise - Rapport sur les déplacements au sein de l'Administration - Suite de la démarche: la Municipalité a décidé d'établir un catalogue de mesures pouvant être mises en place au sein de l'administration;

Stand de Volson - Fermeture de notre ligne de tir à 300 m - Assignation de nos tireurs: selon courrier du 29.10.2007 du Service de la sécurité civile et militaire, ce dernier a pris note de notre volonté de fermer la ligne de tir à 300 m du stand de Volson, au vu des oppositions qu'elle génère et des investissements importants que nous aurions dû consentir dans la mise à niveau de dite ligne, en application de la législation fédérale.

Dès lors, le service précité officialise cette fermeture au 31.12.2007 et prononce l'assignation de nos tireurs astreints sur le stand de Vernand à Lausanne, selon convention signée avec notre partenaire. Il nous laisse le soin d'entreprendre une information appropriée à l'endroit des tireurs concernés.

Financement du coût de l'élimination des déchets: par lettre du 30.10.2007, Lausanne Région nous informe que la solution retenue par la très grande majorité de ses communes membres est celle d'un financement de l'élimination des déchets, à raison de 30% par les impôts et de 70% par une taxe forfaitaire au ménage. La mise en application est prévue pour le 1^{er} janvier 2009.

Un préavis sera présenté au Conseil communal pour soumettre à son approbation le règlement y relatif.

Modification du décret du 26.8.2007 accordant un crédit cadre de 32,5 mios pour la protection des eaux contre la pollution: prorogation du délai final de dépôt de demande de paiement, après réalisation des projets, du 31.12.2007 au 31.12.2009: la Municipalité a pris acte du courrier du 7.11.2007 du Service des eaux, sols et assainissement, informant que, par décret du 6.11.2007, le Grand Conseil a prorogé le délai susmentionné du 31.12.2007 au 31.12.2009 pour les PGEE.

Il est précisé que cette information concerne uniquement les objets au bénéfice d'une subvention sur le dernier crédit cadre, et donc soumis à un délai de réalisation.

Camps de vacances et colonies d'été 2008:

Camp de ski des relâches 2008, au Home-Ecole des Mosses

- du lundi 11.2 au vendredi 15.2.2008

Colonie d'été, aux Monts-de-Pully, "Bois-du-Moulin"

- du lundi 7 au samedi 19.7.2008
- du lundi 28.7 au samedi 9.8.2008

Colonie des Mosses

- du lundi 7.7 au samedi 19.7.2008
- du lundi 28.7 au samedi 9.8.2008

Camp d'automne

- du lundi 20 au vendredi 24.10.2008.

Facture sociale 2007: réévaluation à la fin du 3ème trimestre: selon information du 15.11.2007 de M. P.-Y. Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale, la réévaluation des dépenses liées à la facture sociale, à partir des éléments connus à fin septembre, se situera aux environs de 495 mios, soit une prévision de dépassement de quelque 12.8 mios (ou 2,7%) par rapport au budget.

Registre des citernes et directive cantonale - Conséquences de la modification de la Loi fédérale sur la protection des eaux: selon courrier du 13.11.2007 du Service des eaux, sols et assainissement (SESA), la Confédération a réduit au minimum son engagement en matière de réservoirs, suite à des mesures d'économie décidées dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2003.

L'Ordonnance sur la protection des eaux contre les liquides pouvant les polluer (OPEL) a dès lors été supprimée et la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) modifiée. Il en résulte que désormais le détenteur du réservoir est seul responsable et que, par voie de conséquence, la surveillance du Canton et des communes est réduite dans une forte proportion.

La tâche des autorités de contrôle reste néanmoins importante, notamment en cas de pollution suite à un mauvais entretien du réservoir.

Information du Service de l'emploi relative à deux jours fériés supplémentaires: la Municipalité a pris acte que, lors de la votation du 17.6.2007, le peuple vaudois a accepté l'initiative populaire "*2 janvier et lundi de Pentecôte: jours fériés pour toutes et tous*".

Dès lors, la liste des jours fériés officiels, assimilés aux dimanches au sens de la Loi fédérale sur le travail, sera complétée des deux jours précités.

Ch. de Villardiez - Remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif et réfection des revêtements de la chaussée - Adjudication des travaux de génie civil: la Municipalité a décidé d'adjuger les travaux de génie civil pour le remplacement des conduites industrielles, de pose de collecteurs en système séparatif et de réfection de la chaussées du chemin de Villardiez, pour un montant total, pour la part de Pully, de Fr. 554'169.80 (TTC), le Service du gaz adjugeant directement les Fr. 93'153.85.- (TTC) le concernant.

Rapport d'inspection de la piscine du collège de Pully: par lettre du 28.11.2007, la Direction générale de l'enseignement obligatoire à Lausanne nous informe que les infrastructures de cette piscine ont été auditées et qu'elles obtiennent un score de conformité général de 81% par rapport à la moyenne cantonale qui est de 69%. Quelques améliorations d'importance mineure vont être réalisées sur la base de cet audit, sur le plan de l'exploitation.

Transfert d'élèves pour la filière Sport-Art-Etudes: par lettre du 26.11.2007, la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation de la Ville de Lausanne nous informe que depuis cette année, une facturation interviendra pour l'écolage de ces élèves à leur commune de domicile, ce qui n'était pas le cas avant. Pour Pully, cela concerne trois étudiants.

Pour garder à ces filières leur aspect incitatif et éviter des complications administratives quant au montant de la facture, l'écolage correspondra à une somme forfaitaire de Fr. 1'000.- par élève concerné, soit un montant analogue à celui pratiqué la plupart du temps dans la région lausannoise pour les dérogations et pour les équilibrages.

La FAREAS devient l'EVAM: la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS) portera, dès le 1.1.2008, le nom d'Etablissement vaudois d'accueil aux migrants (EVAM).

Augmentation des tarifs du gaz naturel 201 et 202 dès le 1.1.2008: la Direction des services industriels de Lausanne, nous informe que les SIL ne sont pas producteurs de gaz naturel et sont, par conséquent, tributaires de leur fournisseur et de la forte augmentation du prix du gaz naturel sur les marchés internationaux. Parallèlement, la parité euro/franc suisse, ainsi que l'inflation, constituent également des facteurs explicatifs de l'augmentation du prix d'achat des énergies.

La Municipalité de Lausanne a donc décidé, dans sa séance du 15.11.2007, de majorer les tranches des tarifs de gaz 201 et 202 de 1.0 c/kWh, sauf la première tranche du tarif 201, qui restera inchangée à 28.6 c/kWh. Cette mesure prendra effet au 1.1.2008.

Elle précise encore que bien que cet ajustement tarifaire soit important, ses prix restent encore inférieurs d'environ 10% au prix actuel du mazout extra-léger, qui a augmenté de plus de 50% depuis le début de l'année.

Financement des activités de la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV): la Municipalité a décidé d'accepter le principe d'une contribution annuelle de Fr. 5'318.95 aux frais d'entretien et de fonctionnement du lieu de culte de la CILV, qui prendra effet au 1.1.2008 pour une période d'essai de deux ans.

Réseau radio de la Police intercommunale Pully - Paudex - Belmont – Savigny: le réseau précité a été muté définitivement sur le système POLYCOM dès le 10.12.2007.

Dissémination d'OGM à Pully: le Tribunal administratif fédéral a accordé l'effet suspensif suite au dépôt du recours contre les essais en plein air à Pully. Rappel: au début du mois d'octobre, sept riverains ont en effet recouru contre l'autorisation accordée par l'Office fédéral de l'environnement.

Déménagement de l'Office des poursuites et des faillites de Lavaux: la Municipalité a pris acte de la lettre du 11.12.2007 du Secrétariat général de l'Ordre judiciaire de Lausanne nous informant du déménagement de l'Office des poursuites et faillites de Lavaux, précédemment établi à Cully, qui occupera des locaux à l'avenue C.F. Ramuz 73a à Pully, ceci dès le 19.12.2007.

Les communes de Pully, Paudex et Belmont seront intégrées à cet office courant 2008, dès que celui-ci sera convenablement installé dans ses nouveaux locaux.

Information sur le projet PALM – Axes forts de transports publics: selon le communiqué de presse du 19.12.2007 du Comité de pilotage du PALM, le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), dont l'objectif est de garantir et d'améliorer le cadre de vie d'une part importante de la population vaudoise, a été transmis à la Confédération afin d'accéder à un financement par le fonds d'infrastructures. Ces derniers mois ont été mis à profit pour préciser la stratégie en matière de mobilité douce, étudier l'opportunité et la faisabilité des "axes forts" de transports publics, vérifier la pertinence et prioriser les actions. Ainsi complété, le PALM devrait satisfaire pleinement aux exigences de la Confédération.

Pour les communes de l'Est, aucun projet d'axe fort de transports publics n'est aujourd'hui susceptible de réunir suffisamment d'arguments pour être reconnu en priorité 1.

A l'horizon 2020, une variante consisterait à créer une ligne de tramway qui aboutirait à la Place de la Clergère, un transbordement étant envisagé par les usagers souhaitant rallier Paudex et Lutry. Une telle rupture de charges paraît difficilement acceptable, voire utopique.

Ce qui semble le plus crédible consisterait à avoir un moyen de transport se déplaçant sur un site propre de Lausanne à Lutry.

Tetra Pak - Manifestation de la délégation syndicale coréenne: selon courrier du 18.12.2007 de Tetra Pak International SA, un accord a finalement abouti avec la délégation syndicale coréenne en Suisse. Il est précisé que l'attitude objective et positive avec laquelle la Commune de Pully a su gérer cette crise inhabituelle a été d'un grand soutien.

Tetra Pak - Location d'une partie du bâtiment Est: la Direction de la Banque privée Espirito Santo, quittera Lausanne pour s'installer dans le bâtiment cité en titre au mois d'août prochain. Dit établissement sera opérationnel dès le mois d'octobre 2008.

Pour notre Commune, cette nouvelle société viendra améliorer l'image de marque de Pully, sans parler des incidences financières positives liées à cette arrivée.

Projet des Transports publics de la région lausannoise (TL) du 20.8.2007, complété le 26.9.2007 - Adaptation de la ligne de contact Pully-Gare - Canton de Vaud, Commune de Pully - Décision d'approbation des plans: selon décision du 8.1.2008 de l'Office fédéral des transports (OFT), le projet cité en titre est conforme aux dispositions légales déterminantes et aucun intérêt public ou privé de rang supérieur ne s'y oppose. Il doit donc être approuvé avec les charges figurant dans le contenu de la décision précitée.

Règlement du 19.12.2007, modifiant celui du 10.1.2007 d'application de la loi du 25.11.1987 sur l'état civil: la Municipalité a pris acte que, selon décision du Conseil d'Etat, la Commune de Pully est intégrée dans l'arrondissement de l'Est vaudois, de même qu'en ce qui concerne les salles de mariage et d'enregistrement de partenariat.

Exploitation de Pully-Plage - Saison 2008: la Municipalité a fixé les dates d'ouverture et de fermeture de Pully-Plage pour la saison 2008, à savoir:

du samedi 10 mai au dimanche 7 septembre 2008

Propriété de l'EMS Le Home SA, av. des Peupliers 22A - Construction d'une véranda en façade Sud du bâtiment existant: la Municipalité a:

- autorisé la Société EMS Le Home SA à construire une véranda en façade Sud du bâtiment existant qu'elle possède à l'av. des Peupliers 22A;
- accordé, dans ce cadre, les dérogations sollicitées, sur la base de l'article 34 RCATC;
- délivré le permis de construire correspondant, subordonné à l'inscription au Registre Foncier d'une mention liant la délivrance des dérogations sollicitées à l'affectation actuelle du bâtiment.

LA MUNICIPALITE